

Le Japon accueille l'Unadfi

Le 20 mars 1995, Shoko Asahara, gourou de la secte AUM, mit à exécution une partie de son projet d'assassinat collectif faisant 11 morts et quelque 5 000 blessés qui subissent encore aujourd'hui les conséquences du gaz sarin. En septembre 2015, Catherine Picard, présidente de l'UNADFI, a été invitée à participer à un cycle de conférences organisé à l'occasion du vingtième anniversaire de ce massacre perpétré dans le métro de Tokyo.

Deux structures se sont associées pour marquer l'évènement et organiser les rencontres :

- The Japan Society Cult Prevention and Recovery (JSCPR), représentée par son directeur, Kimiaki Nishida, professeur de psychologie sociale à Risho University (Tokyo). Le professeur Nishida inclut une formation au phénomène sectaire dans le programme suivi par ses étudiants,*
- The National network of Lawyers against the Spiritual Sales (NNLCS), représentée par Maître Yamaguchi, du barreau de Tokyo. Très impliqué, il participa à la commission d'enquête parlementaire française de 1995. Il est l'un des avocats qui permit la condamnation de Moon à Sapporo où pour la première fois il fut admis que la religion n'autorise pas à tromper les gens.*

Faire le point sur la situation sectaire en Europe

Si le phénomène sectaire est un phénomène de société différemment appréhendé selon les pays où il attire l'attention, en fonction de leurs différences historiques, culturelles, juridiques, il n'en reste pas moins une préoccupation commune des pays démocratiques. Les citoyens, les médias, les pouvoirs publics ne restent pas insensibles au phénomène, ni à ses conséquences pour les victimes. Les organisateurs de ces conférences se montrent soucieux de comprendre pourquoi ces nouveaux engouements spirituels, ésotériques, New Age, amènent leurs proches ou leurs concitoyens à rejoindre des individus ou des groupes et à rompre avec les liens ordinaires.

Les échanges avec un public nombreux ont mis en évidence que le Japon est peu concerné par les mouvements sectaires centrés sur le bien-être et la santé tels que nous les connaissons, mais que le principal sujet d'inquiétude vient des mouvements bouddhistes, de la secte Moon encore très puissante, des mouvements évangéliques et des missions chrétiennes.

Les réponses de l'État français

Le second point traité a été celui de la réponse de l'État français en matière de répression et de prévention vis-à-vis des mouvements sectaires : le rôle et l'organisation de la MIVILUDES et la loi sur l'abus frauduleux de l'état de faiblesse et ses conséquences juridiques. Le Japon ne possède pas aujourd'hui de tels outils de protection mais des citoyens appellent le gouvernement à se saisir de la question. L'association des avocats, NNLCs, œuvre en ce sens. Il semble que le contexte politique ne soit pas, à ce jour, favorable à une réponse positive.

La rencontre avec les victimes

La partie la plus émouvante et certainement la plus productive a été la rencontre avec les victimes, réparties dans plusieurs associations qui restent thématiques (AUM, MOON, secte bouddhiste coréenne...). La plus ancienne, *The Japan De-Cult Council* (JDCC), créée en 1995 et devenue la JSCPR en 2004, a trois missions : l'accueil des familles, l'accueil des anciens adeptes et une part plus généraliste comportant la recherche, la publication, la documentation. Il est à noter que beaucoup de bénévoles anciens adeptes ont fait, à leur sortie, un parcours universitaire pour obtenir un diplôme de psychologie. Une manière de mettre ses compétences au service d'autrui tout en décortiquant les mécanismes d'asservissement dont ils ont été victimes.

Cherchant des moyens d'unifier leurs actions, les partenaires étaient intéressés par le modèle d'union tel que nous le faisons vivre à l'UNADFI.

Des préoccupations convergentes

Différents thèmes ont retenu l'attention des participants : la différence entre secte et religion (pour rappel le Japon est un pays laïque), la question de l'emprise mentale, l'étude de nos critères d'appréciation, celle du suivi des sortants de sectes et la question de la protection des mineurs. Si la réalité sectaire

est différente, force est de constater que les conséquences des agissements de ces mouvements amènent à se poser les mêmes questions.

Nous avons la chance d'avoir un correspondant français au Japon, Pascal Zivi¹, qui fait le lien entre l'UNADFI et les associations japonaises, fournissant un gros travail de traduction qui nous permet de surmonter le handicap majeur de la langue. La NNCLS et l'UNADFI se sont d'ailleurs quittées en exprimant le souhait de poursuivre cette fructueuse coopération courant 2017.



¹ *Les moyens de lutte contre le phénomène sectaire au Japon*, Pascal Zivi, Bulles n° 107, 3^e trimestre 2010.